



Le 8 septembre 2026

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 19 h 30, ce mardi 8 septembre 2026, à l'hôtel de ville, 366, rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du Code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs : *Steeve Boulanger, maire* *Dominic Germain, conseiller*
Mathieu Lévesque, conseiller *Frédéric Debrix, conseiller*
Dany Trahan, conseiller *Éric Ferron, conseiller*

Mesdames : *Ève Boudrias-Chapleau, conseillère*
Ginette Roy, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

La séance du conseil municipal s'est tenue en présence de neuf (9) personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 19 h 34

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption des procès-verbaux des séances des 3 et 17 août 2026
- 3. Correspondance du mois**
 - 3.1 Remerciement - Opti-jeunesse Yamachiche
 - 3.2 Ministère de la Sécurité intérieure – Paiement partiel
- 4. Suivis des questions des contribuables des séances précédentes**
- 5. Administration**
 - 5.1 Approbation des déboursés du mois
 - 5.2 Octroi de contrat – Travaux aménagement d'un nouveau bureau
 - 5.3 Résolution d'appui - Pour le maintien de l'intégrité de la gestion de l'offre Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)
 - 5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 549 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la sûreté du Québec et l'autorité compétente
- 6. Travaux publics**
 - 6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation
 - 6.2 Dépôt et acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
 - 6.3 TECQ 2024-2028 – Programmation de travaux



- 6.4 Adjudication - Machineries spécialisées pour onceau 1330, chemin de la Concession
- 6.5 Adjudication - Machineries spécialisées pour 2 ponceaux, chemin Charles-Lesieur
- 6.6 Adjudication - Machineries spécialisées pour ponceau 811, chemin des Acadiens
- 6.7 Adjudication - Machineries spécialisées pour ponceau 570, chemin de la Petite-Rivière Nord
- 6.8 Adjudication - Machineries spécialisées pour ponceau, chemin Lamy
- 6.9 Octroi de mandat - Balancement du réseau d'aqueduc Régie d'aqueduc de Grand Pré sur le territoire d'Yamachiche

7. Urbanisme

- 7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Lot 6 412 551

8. Loisirs

- 8.1 2027 - Frais payé d'avance

9. Incendie et sécurité publique

10. Tour de table des membres du conseil municipal

11. Période de questions

12. Levée de la séance



MOT DE BIENVENUE

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, demande s'il y a des ajouts à l'ordre du jour.

180-2026 Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Adoption des procès-verbaux des séances des 3 et 17 août 2026

ATTENDU QUE les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2026 et de la séance extraordinaire du 17 août 2026 ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, de manière à en dispenser la lecture;

181-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 août 2026 et de la séance extraordinaire du 17 août 2026 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée

3. Correspondance du mois

3.1 Remerciement - Opti-jeunesse Yamachiche

3.2 Ministères de la Sécurité intérieure – Paiement partiel

4. Suivis des questions des contribuables des séances précédentes

Une période de suivi des questions des contribuables est tenue à l'intention des personnes présentes.

5. Administration

5.1 Approbation des déboursés du mois

182-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que la liste des déboursés soit adoptée telle que préparée et présentée.



▪ Salaires pour la période du 2 au 29 août 2026 :	128 984,61 \$
▪ Déboursés déjà payés :	
○ Chèque 16880	479,32 \$
○ Paiements AccèsD de 6657 à :6700	83 202,77 \$
▪ Déboursés à payer :	
○ Chèques de 16881 à 16917 :	113 634,10 \$
➤ SOMME TOTALE DU MOIS :	326 300,80 \$

La lecture des chèques de 5 000 \$ et plus est faite par Dominic Germain, conseiller.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à payer lesdits déboursés et certifie la disponibilité des crédits nécessaires à leur paiement.

Adoptée

5.2 Octroi d'un contrat – Travaux aménagement d'un nouveau bureau

ATTENDU QUE la Municipalité d'Yamachiche souhaite procéder au réaménagement des espaces administratifs de l'hôtel de ville afin de permettre l'aménagement d'un nouveau bureau;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de Les Constructions Côté (9251-7010 Qc inc.) la soumission no 1852, datée du 12 août 2026, pour l'exécution des travaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'accepter ladite soumission;

183-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

QUE le conseil municipal octroie à Les Constructions Côté (9251-7010 Qc inc.) le contrat relatif au réaménagement des bureaux administratifs de l'hôtel de ville, conformément à la soumission no 1852 au montant de 6 850,00 \$, taxes en sus.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire immobilisation. 58 21310 000

Adoptée



5.3 Résolution d'appui - Pour le maintien de l'intégrité de la gestion de l'offre Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)

ATTENDU QUE le système de gestion de l'offre constitue un élément important pour la pérennité des fermes familiales et du secteur agricole québécois;

ATTENDU QUE les Producteurs de lait de la Mauricie ont sensibilisé les élus de la région à l'importance de protéger les fermes familiales face aux pressions commerciales internationales;

ATTENDU QUE les Producteurs de lait du Québec sollicitent l'appui des municipalités afin de soutenir le maintien intégral du système de gestion de l'offre dans le contexte de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM);

184-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

QUE la Municipalité d'Yamachiche appuie les Producteurs de lait du Québec dans leurs démarches visant le maintien intégral du système de gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux Producteurs de lait de la Mauricie.

Adoptée

5.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 549 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la sûreté du Québec et l'autorité compétente

185-2026 Dominic Germain, conseiller, par la présente :

- DONNE AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 549 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la sûreté du Québec et l'autorité compétente.
- DÉPOSE le projet du Règlement numéro 549 relatif aux infractions pénales générales et aux autres mesures applicables par la sûreté du Québec et l'autorité compétente.

Adopté

6. Travaux publics

6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation

— 19 juillet 2026	473 593	— 16 août 2026	460 835
— 26 juillet 2026	489 211	— 23 août 2026	466 114
— 2 août 2026	458 635	— 30 août 2026	457 755
— 9 août 2026	481 512		



6.2. Dépôt et acceptation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du *Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* de la Municipalité d'Yamachiche;

CONSIDÉRANT que ledit plan d'intervention doit être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour analyse et approbation;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait élaborer ou mettre à jour son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées conformément aux exigences et aux guides en vigueur du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal confirme avoir pris connaissance du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

EN CONSÉQUENCE,

186-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

D'AUTORISER le dépôt officiel de ce plan d'intervention ainsi que de tous les documents techniques et chiffrés requis auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE l'acceptation du plan d'intervention ne constitue pas un engagement de la Municipalité à réaliser les travaux qui y sont recommandés.

Adoptée

6.3. TECQ 2024-2028 – Programmation de travaux

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

187-2026 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

IL EST RÉSOLU QUE :



La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

6.4. Adjudication - Machineries spécialisées pour ponceau, 1330, chemin de la Concession

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	26 759,00 \$
Excavation Michel Plante inc.	Aucun
Les Excavations Yvan Plante & Fils inc.	Aucun
Les Excavation Lemyre et fils inc.	Aucun
Excavation Dany Marcouiller (9255-5093 Québec inc.)	Aucun
Bernard Lessard excavation	Aucun
Sébastien Boucher Excavation inc.	Aucun
Pierre Casaubon Excavation	Aucun



188-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Frédéric Debrix, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le contrat de machineries spécialisées pour le ponceau situé au 1330, chemin de la Concession, soit adjugé à Les Entreprises Sylvain Trahan inc, le seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 26 759,00 \$, taxes en sus.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.5. Adjudication - Machineries spécialisées pour deux (2) ponceaux, chemin Charles-Lesieur

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	35 831,00 \$
Excavation Michel Plante inc.	Aucun
Les Excavations Yvan Plante & Fils inc.	Aucun
Les Excavation Lemyre et fils inc.	Aucun
Excavation Dany Marcouiller (9255-5093 Québec inc.)	Aucun
Bernard Lessard excavation	Aucun
Sébastien Boucher Excavation inc.	Aucun
Pierre Casaubon Excavation	Aucun

189-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Frédéric Debrix, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le contrat de machineries spécialisées pour les deux (2) ponceaux situés sur le chemin Charles-Lesieur, soit adjugé à Les Entreprises Sylvain Trahan inc, le seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 35 831,00 \$, taxes en sus.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.6. Adjudication - Machineries spécialisées pour ponceau 811, chemin des Acadiens

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :



Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	27 544,00 \$
Excavation Michel Plante inc.	Aucun
Les Excavations Yvan Plante & Fils inc.	Aucun
Les Excavation Lemyre et fils inc.	Aucun
Excavation Dany Marcouiller (9255-5093 Québec inc.)	Aucun
Bernard Lessard excavation	Aucun
Sébastien Boucher Excavation inc.	Aucun
Pierre Casaubon Excavation	Aucun

190-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Frédéric Debrix, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le contrat de machineries spécialisées pour le ponceau situé au 811, chemin des Acadiens, soit adjugé à Les entreprises Sylvain Trahan inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 27 544,00 \$ taxes en sus.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.7. Adjudication - Machineries spécialisées pour ponceau 570, chemin de la Petite-Rivière Nord

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	44 035,00 \$
Excavation Michel Plante inc.	Aucun
Les Excavations Yvan Plante & Fils inc.	Aucun
Les Excavation Lemyre et fils inc.	Aucun
Excavation Dany Marcouiller (9255-5093 Québec inc.)	Aucun
Bernard Lessard excavation	Aucun
Sébastien Boucher Excavation inc.	Aucun
Pierre Casaubon Excavation	Aucun

191-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Frédéric Debrix, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le contrat de machineries spécialisées pour le ponceau situé au 570, chemin de la Petite-Rivière Nord, soit adjugé à Entreprises Sylvain Trahan inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 44 035,00 \$, taxes en sus.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée



6.8. Adjudication - Machineries spécialisées pour ponceau, chemin Lamy

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Les Entreprises Sylvain Trahan inc.	44 902,50 \$
Excavation Michel Plante inc.	Aucun
Les Excavations Yvan Plante & Fils inc.	Aucun
Les Excavation Lemyre et fils inc.	Aucun
Excavation Dany Marcouiller (9255-5093 Québec inc.)	Aucun
Bernard Lessard excavation	Aucun
Sébastien Boucher Excavation inc.	Aucun
Pierre Casaubon Excavation	Aucun

192-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Frédéric Debrix, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le contrat de machineries spécialisées pour le ponceau situé sur le chemin Lamy, soit adjugé à Les Entreprises Sylvain Trahan inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 44 902,50 \$, taxes en sus.

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

6.9. Octroi de mandat - Balancement du réseau d'aqueduc Régie Grand Pré sur le territoire d'Yamachiche

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Yamachiche souhaite procéder à une analyse du réseau d'eau potable afin d'en optimiser le fonctionnement et de maximiser la desserte citoyenne sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise par Génicité relativement à l'analyse et à la modélisation du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le mandat comprend notamment la coordination générale, l'analyse des intrants et des études antérieures, la modélisation du réseau d'aqueduc ainsi que la préparation d'un rapport d'étude incluant des recommandations et une estimation sommaire des coûts;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels forfaitaires proposés pour la réalisation de ce mandat s'élèvent à 27 500 \$, taxes en sus;

193-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :



QUE la Municipalité d'Yamachiche accepte l'offre de services professionnels de Génicité et lui octroie le mandat relatif à l'analyse et à la modélisation du réseau d'aqueduc de la Régie d'aqueduc de Grand Pré sur le territoire d'Yamachiche, conformément à l'offre de services professionnels soumise, pour un montant forfaitaire de 27 500 \$, taxes en sus;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient prises au poste budgétaire 02 41300 411;

Adoptée

7. Urbanisme

7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Lot 6 412 551

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'obtenir l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à une nouvelle implantation sur le lot 6 412 551;

CONSIDÉRANT que la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été reçue le 28 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que la propriété visée est située dans la zone 202 et que la demande respecte les critères d'évaluation applicables à cette zone;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande ainsi que les caractéristiques du projet lors de sa séance du 25 août 2026;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA dans son ensemble;

EN CONSÉQUENCE,

194-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

D'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) reçue le 28 juillet 2026 relativement à une nouvelle implantation sur le lot 6 412 551, conformément aux documents et plans soumis dans le cadre de la demande;

QUE la présente approbation soit accordée conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 25 août 2026.

Adoptée



8. Loisirs

8.1 2027 – Frais payé d'avance

CONSIDÉRANT la tenue de diverses activités municipales au cours de l'année 2027, notamment dans le cadre des célébrations de la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que la planification de certains de ces événements requiert la réservation préalable d'artistes, de fournisseurs et de services;

CONSIDÉRANT que certains fournisseurs exigent le versement d'un dépôt ou d'un acompte afin de confirmer les réservations pour l'année 2027;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite retenir les services d'artiste pour une prestation prévue dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2027;

CONSIDÉRANT que le cachet prévu pour la prestation est de 6 000 \$, plus les taxes applicables, et qu'un acompte correspondant à 50 % du cachet, soit 3 000 \$, plus les taxes applicables, est requis afin de confirmer la réservation;

EN CONSÉQUENCE,

195-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

D'autoriser le versement d'un acompte de 3 000 \$, plus les taxes applicables, représentant 50 % du cachet de l'artiste afin de confirmer sa réservation pour une prestation prévue dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2027;

QUE la somme nécessaire à cette dépense soit reportée au poste budgétaire – Frais payés d'avances 53 29100 000.

Adoptée

9. Incendie et sécurité publique

10. Tour de table des membres du conseil municipal

11. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.



12. Levée de la séance

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, constate que l'ordre du jour est épuisé; la séance est levée à 20 h 20.

(S) Steeve Boulanger

Maire

(S) Ginette Roy

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim